

PRÉAVIS DE GRÈVE JEUDI 23 MARS 2023

Madame, Monsieur,

Un appel à la grève nationale a été émis par des organisations syndicales pour le **JEUDI 23 MARS 2023**.

Les enseignantes de l'**Ecole Primaire des 20 Cœurs** ainsi que le personnel communal seront en grève (8 classes concernées).

La majorité du personnel du périscolaire sera également en grève impliquant la fermeture totale de la structure ce jour-là. Il n'y aura donc aucun accueil périscolaire d'assuré et pas de restauration ce jour-là.

Aussi, afin de respecter la législation en vigueur, un **Service Minimum d'Accueil sera assuré**.

A ce titre, une liste de personnes susceptibles d'assurer la garde de vos enfants a été établie. Pour rappel, **aucune obligation en termes de qualification des personnels ou de taux d'encadrement** n'est imposée par la Loi.

De plus, ces volontaires ne seront mobilisés que si cela est nécessaire.

C'est pourquoi, les parents qui souhaitent bénéficier du Service Minimum d'Accueil doivent obligatoirement en avvertir la Mairie d'Arcey en retournant l'annexe au présent courrier.

Réponse exigée pour le **MERCREDI 22 MARS - 12h00**

Si mercredi 22 mars à 12h00, la Mairie d'Arcey n'a pas votre réponse, nous comprendrons que vous gardez votre enfant à la maison. Les enfants des familles qui n'auront pas répondu, ne seront pas acceptés ce jour-là à l'école.

Nous tenons à vous rappeler ces remarques essentielles :

- Les personnes qui accueilleront vos enfants ne posséderont pas leurs dossiers scolaires (médecin de famille, personne à prévenir en cas d'accident, allergies...).
- Ces personnes ne devront en aucun cas assurer des cours ! Il s'agit bien **de garderie**.
- Le périscolaire ne fonctionnera pas.

Ce service est une obligation de la loi. Nous nous y conformons mais nous vous demandons, **afin de ne pas compromettre le dispositif, de garder vos enfants à la maison si cela est possible**.

Croyez bien que nous sommes parfaitement conscients des difficultés que cela engendre. Aussi par avance, nous vous adressons nos remerciements pour votre compréhension.



Le 1^{er} adjoint

Mickaël HUGONOT



**Annexe à retourner à la Mairie d'Arcey
pour le mercredi 22 mars 2023 à 12h00**

Par mail (mairie@arcey.fr)

ou par courrier

Nom de la famille :

Mon (mes) enfant(s) sera(ont) remis et retiré(s) de **l'Ecole Primaire des 20 Coeurs** aux horaires normaux le jeudi 23 mars 2023 (08h30-11h45 / 13h15-16h00) :

Nom enfant : Prénom : Classe :

Nom enfant : Prénom : Classe :

Nom enfant : Prénom : Classe :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions dans lesquels mon enfant sera accueilli et m'engage, dans le cas où mon enfant est scolarisé en maternelle à prouver mon identité, celle de mon enfant et mon lien de parenté pour le retirer aux heures de sorties.

Date :

Signature obligatoire :

